Cfdt:
INTERCO SPP

DASCO ALERTE

MATERNELLES, ASEM

MATERNELLES, ASEM : pour une reconnaissance de leurs compétences

Depuis la parution du décret n° 2018-152 du 1er mars 2018 qui reconnaît pleinement l'appartenance **des ATSEM et ASEM** à la communauté éducative. Une guerre semble être menée contre ces personnels. Si ce décret divise la communauté éducative, il n'en demeure pas moins que celle-ci doit rester une et indivisible, dans son propre intérêt.

L'union faisant la force, la CFDT souhaite veiller à ce que les missions qui leurs sont confiées demeurent bien **dans le cadre de leur mission éducative…** Et uniquement éducative. Être obligé, comme on l'a vu, de laver tous les murs, grimpés sur un escabeau (contre tout respect des règles de sécurité de base) ne rentre pas dans leurs champs de compétences.

La CFDT, **demande simplement que la règle soit respectée,** ni plus ni moins !

Le CAP petite enfance n'est pas un diplôme de technicien de surface. La CFDT rappelle que depuis septembre 2017 ce **diplôme est intitulé « CAP accompagnant éducatif petite enfance ».** Il est le résultat de 2 ans de formation et cela ne doit pas s'effacer d'un coup de balais !

***CFDT,** UN SYNDICAT ANCRÉ DANS VOTRE RÉALITÉ !*

EN 2018 AVEC LA CFDT, DONNEZ UN NOUVEAU VISAGE AU SYNDICALISME !

*Syndicat **CFDT INTERCO** des Services Publics Parisiens, 19 rue du Renard 75004 PARIS*
☎ 01 49 96 68 10 E-mail : spp.cfdt@paris.fr Web : cfdtintercospp.fr